

Assemblée Générale de la SPPNI du 30 novembre 2019

L'assemblée générale ordinaire de l'association « Soutien aux Patients en Précarité Nord Isère » (SPPNI) aura lieu **samedi 30 novembre à 15 heures**, chez Gilles Munoz et Marion Thouroude, 26 A rue Seguin 69002 LYON (Arrêt du tram T1 ste blandine - code d'entrée au portillon 1002. Dans la cour se diriger vers la droite : Interphone Munoz (ou Munoz Thouroude). Mon tél : 06 23 07 55 20), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Notre ordre du jour est le suivant :

- 1) **Présentation du Rapport moral et financier de l'association pour 2019 (p. 2)**
- 2) **Approbation du budget pour 2019 et prévision pour 2020 (p. 10)**
- 3) **Fixation du montant des cotisations pour 2019 : 5 ou 10 euros ?**
- 4) **Discussions sur le fonctionnement de l'association, améliorations à envisager : aides, informations, échanges avec partenaires, participation des membres...**
- 5) **Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration**
- 6) **Renouvellement des mandats des membres du bureau**
- 7) **Questions diverses.**

Documents prévus pour l'AG :

Rapport moral, fichier comptabilité 2019 (et 2018), procès-verbal de l'AG pour signature, feuille de présence, carnets de reçus et justificatifs.

1- Rapport moral et financier de l'association pour 2019

L'association est née fin 2016 : trois ans d'activité pleine à la fin 2019.

Depuis début 2018, les dons sont déductibles des impôts suite à notre demande de rescrit fiscal qui a reconnu que notre association constitue un organisme d'intérêt général à caractère social, mentionné au b de l'article 200 ou au a du 1 de l'article 238 bis du CGI.

Rappel de l'origine de l'association (Présentation sur site)

A- Besoin d'une caisse pour besoins primaires et nécessités pour des patients suivis au cabinet de psychiatrie et vivant des conditions de vie indécentes, en complément des possibilités d'aides existantes, insuffisantes ou difficiles d'accès (associations, aides publiques, etc.).

B- Besoin de témoigner avec l'espoir de pouvoir faire changer les choses et aider à sortir de situation semblant ahurissante en lien au statut sociojuridique des personnes.

Rappel de l'objet de l'association (Article 2 des statuts) :

SPPNI se constitue :

- pour apporter aide et accompagnement sous toutes les formes nécessaires aux patients en soins en Nord-Isère en situation de précarité, en particulier ceux en attente de régularisation après rejet de leur demande d'asile ;
- pour mettre en œuvre toutes solutions permettant à ces patients de bénéficier de conditions de vie décentes ;
- pour sensibiliser et mobiliser les citoyens autour de la notion de fraternité portée par le triptyque de la devise républicaine « Liberté Egalité Fraternité ».

Pour atteindre ses objectifs, SPPNI utilise tous les moyens de diffusion et d'expression, dans le respect des principes républicains. SPPNI peut organiser ou participer à des manifestations, réunions, débats, banquets et tous autres moyens d'expression reconnus par la loi.

A quels patients s'adresse l'activité de l'association ?

A tous patients suivis sur Nord-Isère : s'il s'agit concrètement avant tout de patients suivis au cabinet de psychiatrie (en souffrance psychique, en lien à des situations sociojuridique sdélicates (demandeurs d'asile et déboutés d'asile), tous patients suivis sur le secteur par des médecins généralistes ou autres soignants peuvent bénéficier d'une aide.

En 2019, deux patients suivis hors psychiatrie ont été aidés (aide pour cantine d'une patiente sur l'Isle d'Abeau, ayant perdu son titre de séjour et ne pouvant plus travailler et financer, aide pour pilulier d'une patiente en précarité suivie par médecin généraliste à Saint-Quentin-Fallavier).

Quelles situations amènent aux demandes d'aides et aides effectives en 2019 (non exhaustif) ?

« Est-ce que j'ai une place dans ce monde ? Mes enfants vont-ils mourir ? »

Une patiente déboutée d'asile

Ces situations sont celles de (1) personnes déboutées sans droit de travail, donc sans ressources sinon aides associatives (restos du cœur) ou (2) aides minimales du département pour des familles avec enfants, ou de personnes en procédure d'asile dont les ressources limitées (ADA : 6,80 euros/jour) confrontent à des choix « impossibles » (ils soutiennent les familles en difficultés leur ayant permis de fuir par ex. et) ou (3), de personnes sortant de précarité (statut de réfugié ou régularisation et droit de travail, qui pour « démarrer » et dépourvus d'économies et du fait de délais administratifs, ont besoin d'un soutien temporaire, prêts ou dons :

- Trajets pour se rendre en consultations psy ou médicales, ou dentiste (depuis la CAPI -communauté d'agglomération locale, ou Grenoble, parfois Chanas, LYON, etc.), trajets pour démarches administratives (conseil juridique ou avocat, démarches en préfecture à Grenoble ou La Tour du Pin, trajets pour obtenir un passeport à Paris ou Genève, etc.
- Frais juridiques : timbres fiscaux pour dépôt de dossier de régularisation en préfecture (50 euros), pour régularisation (309 euros supplémentaire par ex.), passeport (RDC 280 euros), ou demande actuelle pour une aide sous forme de prêt pour engager un avocat
- Aides alimentaires en compléments pour personnes n'ayant eu accès dans les délais aux aides « habituelles, ou permettant de « varier le menu » ce qui signifie un accès à une dignité
- Trajets et aides pour activités « sociales » participant du soutien psychosocial qui apparaît de première importance dans les situations posttraumatiques et dépressives rencontrées (atelier informatique, couture, et sorties « culturelles »)
- Médicaments non pris en charge par l'Aide Médicale d'Etat, ou aides pour vitamines (patient aux addictions graves, en dénutrition, devant financer lui-même, sauf à être hospitalisé et en bénéficier alors « gratuitement » (!).
- Aides diverses détaillées dans le tableau récapitulatif plus bas (Cf. bilan comptable).
(Par exemple prêts pour patiente vivant un stress intense : elle a emménagé dans un appartement avec sa fille de deux ans, sait pouvoir rembourser le prêt rapidement par la garantie de son statut de « protection subsidiaire : elle a droit au RSA en attente des formations envisagées et des formations obligatoires de l'OFII, etc.. Mais des erreurs imputables à la CAF bloquent l'attribution des ressources, contrainte de régler des factures , (très) angoissée de n'être pas en règles auprès de l'organisme de logement, tandis que des prélèvements minimaux occasionnent des frais bancaires pour découvert (15 euros pour quelques euros de découvert), à répétition : démarches multiples à la CAF : « patientez, votre dossier sera traité bientôt »).

Remarques générales sur le contexte général et les situations de précarité rencontrées sur le secteur :

Le contexte général politicomédiatique est connu et inquiétant, avec mise en question (rituel de certains politiques en mal de publicité ?) de l'aide médicale d'état, et discours au plus haut niveau sur le renvoi des étrangers n'ayant pas « vocation » à rester : discours sous-estimant gravement les problèmes de santé, l'impossibilité de soin au pays pour les « étrangers malades », ignorant les aléas des jugements de CNDA amenant à des situations désespérées de patients, très difficiles à contenir sur le terrain par les intervenants sociaux ou soignants.

Des liens sont proposés en [page « actualités » du site de l'association](#) : analyses critiques des chiffres décontextualisés contribuant aux représentations faussées de situations d'exil en France ou Europe (Cf. Alternatives économiques), déconnectées du monde « réel » rencontré sur le terrain.

Outre ce contexte général délétère (contribuant à l'angoisse de personnes ne pouvant retourner au pays craignant un retour forcé, signifiant parfois menace de mort ou d'emprisonnement), les « **anecdotes de précarisation** » **sont multiples**, amenant à des aides inattendues.

Cette précarisation des patients est la conséquence de :

- attentes prolongées de réponses aux demandes de régularisation
- refus de préfecture de régularisation au prétexte de liens familiaux au pays de d'une absence d'intégration (après des années, parfois 10 ans en France)
- attente d'une levée d'OQTF (durée un an en général), durant laquelle il est dangereux de subir un contrôle puisque le risque de rétention en préalable à un retour programmé est présent (aboutissant à vivre dans une sorte de prison à ciel ouvert)
- perte de titre de séjour lors d'une demande de renouvellement : exemples évoqués dans nos mails aux membres ou au CA lors des demandes d'aides comme :
 - A- Mères d'enfant Français (l'enfant est né d'un père Français), nationalité de l'enfant reconnue par la France, donnant un titre de séjour avec droit de travail provisoirement mais la préfecture, jugeant douteuse la paternité (le père ayant reconnu tardivement l'enfant), ne renouvelle pas le titre : ces mères perdent leur travail et les ressources « gagnées » après des années de démarches en France.
 - B- Etrangers malades ayant travaillé et formés depuis plusieurs années, et grâce à ça allant mieux, semblant « sortis d'affaire » et installés, construisant leur vie en France, qui se voient soudain refusés au renouvellement avec OQTF, suite à avis négatif des médecins de l'OFII sur leur demande de séjour pour raisons de santé.
- Problèmes prolongés durant la sortie de précarité (cf. exemple ci-dessus de dossier CAF)
- Etc...

Expériences récentes nouvelles et projets d'aides pour 2020 au-delà du fonctionnement habituel de l'association : question de l'hébergement, de transporter des personnes (familles), etc...

Cette précarité rencontrée comporte un problème majeur : l'**hébergement**, conjuguant les effets de saturation chronique des centres d'hébergement et la terreur de patients ayant vécu déjà sans abri en France et connu l'effroi de violences au pays. Souffrances « banales » mais violentes de la honte : exploitation d'hébergeurs ou, dans les meilleures situations (hébergement citoyen), effets douloureux de la promiscuité dans la durée, sans échéance, dans ce cadre de relations inégales et dépendance entre hébergeurs et hébergés.

Notre association ne peut, ne sait répondre à ce problème d'hébergement, souvent premier : des appels ont été lancés en septembre pour hébergement d'un patient débouté en crise suicidaire majeure (actuellement sur Grenoble, situation instable). On rappelle qu'il existe l'association AFSI très investie auprès des familles et autour de ce problème, qui peut se (re)poser à notre association. On avait évoqué à l'AG 2018 l'idée d'hébergement court de personnes venue à LYON pour soin...

Enfin, une installation d'une famille ayant statut de réfugié sur l'Isle d'Abeau, a donné lieu à un appel auprès des membres de l'association dont certains ont fournis et apportés des meubles : merci pour leur implication directe et précieuse !

La difficulté des situations de dépendance et d'hébergement, l'importance déjà citée pour lutter contre la honte, l'exclusion, la réduction des champs d'intérêt et la reconnaissance de l'humanité des personnes vivant en précarité, fait s'interroger sur d'autres formes d'aides, nécessitant l'implication d'aidant dans des transports. En particulier, la découverte de l'aspect que je considère comme directement thérapeutique d'une visite au musée d'une patiente, à la fois sortie dans une ville extérieure (Grenoble ou LYON) mais surtout réouverture au monde « culturel » et donc à l'humanité, fait souhaiter, sans savoir si ceci est envisageable pour des membres de l'association, des accompagnements.

Sur le fonctionnement de l'association et de la trésorerie : idées, remarques, projets pour 2020 ?

Par son origine et son projet initial, SPPNI est surtout centrée sur l'activité du cabinet de psychiatrie, et les modalités pratiques de l'attribution des aides et du rôle du trésorier.

L'activité d'aide concrète (précieuse !!) citée ci-dessus de nouveaux membres sur notre secteur, l'implication de médecins généraliste ouvre à des possibilités nouvelles d'action, et un fonctionnement plus collectif.

Sur la trésorerie et le trésorier, il faudrait réfléchir sur les moyens de consolider mieux encore le fonctionnement, compte tenu de la responsabilité vis-à-vis de l'usage des dons des membres donateurs ou autres donateurs, ainsi que vis-à-vis des impôts qui nous ont accordé la reconnaissance valant pour déductibilité fiscale.

Cette année, tous les dons sont octroyés avec signature systématique du bénéficiaire dans un carnet à souche et documentation précise dans le fichier comptable. Les justificatifs sont principalement des factures dont un certain nombre ne sont pas nominatives (billets de trajets, documents attestant de dossier administratifs, facture de pharmacie ou aliments, etc). Les dons sans rendus de billets, factures, etc., situation fréquente dans ces situations de précarité, sont néanmoins en baisse. Un chiffrage sera fait, sinon d'ici l'AG, du moins pour le début 2019.

Afin de clarifier mieux encore les rôles, le trésorier ne fait aucun don à l'association et ne bénéficie pas de déduction fiscale pour des dons à SPPNI. Dans certains cas rare, pour des dons s'avérant ne pas relever de la SPPNI (pas d'accord pour un financement exceptionnel), il a pu traiter le problème d'une aide ou d'un prêt indépendamment de SPPNI. Cette rigueur devrait être consolidée encore mais comment ? On peut imaginer un co-trésorier, ou un point fait par le CA dans une réunion du CA, ou autre solution, pour « sécuriser » encore la trésorerie.

Sur les échanges avec les interlocuteurs locaux : si des échanges nombreux ont eu lieu en 2019 avec les associations, intervenants sociaux, soignants dans le cadre du travail de psychiatrie par le trésorier (à propos de patients, à propos des problématique psychopathologiques), l'association n'a pas cette année participé en tant que telle à des réunions comme l'an dernier à l'occasion de la loi asile et migration. Ceci en lien avec une surcharge professionnelle pourtant liée aux situations de précarité, tandis que des actions sont en cours avec des intervenants soignants externes à l'association (problématiques intéressant indirectement l'association comme la situation des étrangers malade, avec des démarches collectives actuellement comme le DASEM PSY, une information sera faite bientôt : cf. revues à paraître du COMEDE : prochain numéro de Maux d'exil, Revue l'Autre, etc...)

Pourtant, il sera intéressant de prévoir en 2020 un échange entre intervenants locaux sur ces situations dans un contexte très inquiétant.

Conclusion :

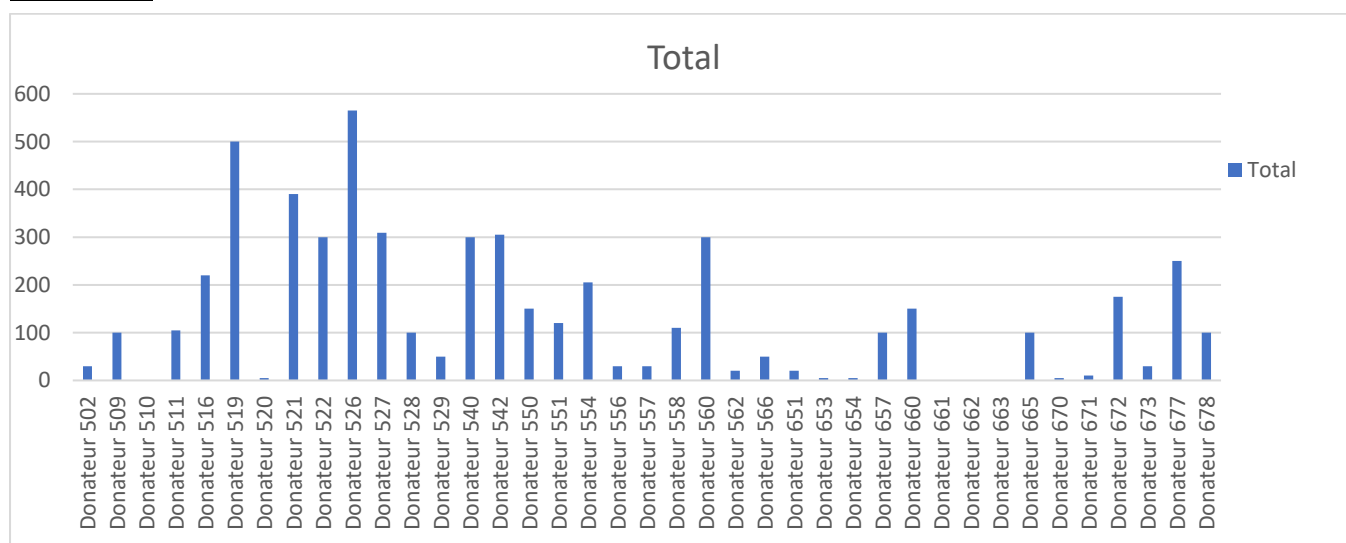
Une fois encore, je remercie les membres et donateurs et redis à quel point les aides sont un « salut » au pouvoir considérable parfois pour sortir d'impasses et soulager, outil qui contribue à la confiance des patients, redonne espoir, participe d'un soin qui consiste à réintégrer la personne dans notre humanité commune, personne qui en a été exclue de multiples façons.

BILAN COMPTABLE 2019

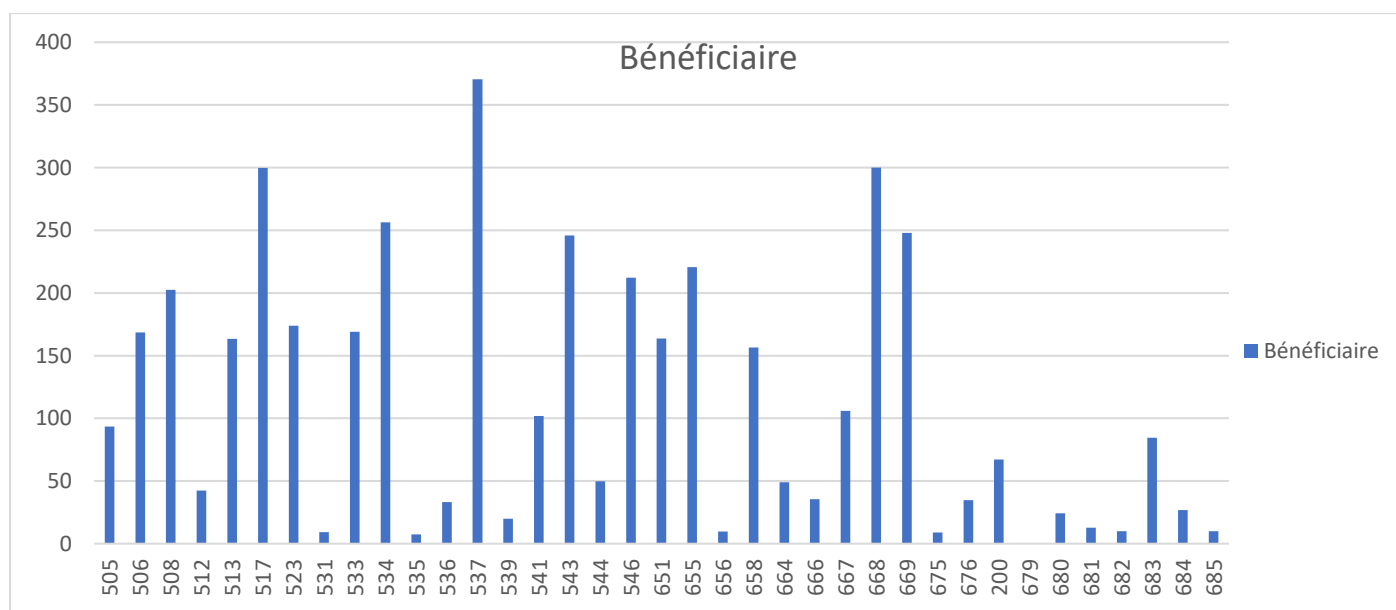
Au 31 octobre 2019 :

- **40 adhérents à jour de cotisation**
- **35 donateurs**
- **36 bénéficiaires d'aides financières**

Donateurs



Bénéficiaires



Pour mémoire : Rappel du budget 2018, voté en AG 2018 et du bilan définitif

Apports	30/11	31/12 validé	Dépenses et aides	26/11	31/12	31/12 validé début 2019
Total cotisations	130,00	130	Assurance	135,65	135,65	
Total dons (donateurs)	4595	5740	Frais banque et administratifs	132	132	
Total apports membres	4725		Total frais fonctionnement	268	268	285,89¹
caisse au 1er janvier	19		Bus	556,4	610	591,7
CCP au 1er janvier	747		Covoiturage	702	769	714
			Train	738,1	809	763,3
			Total trajets	1997	2188	2047,55
			Médicaments	35	38	35
			Aliments	281	308	312,3
			Passeports et timbres fiscaux	1500	1644	1500
			Divers ²	638	699	769
			Prêts	248	272	248
Total apports	5491	5870	Total dépenses au 31/12	4966	5444	5197
Reste en Caisse	189,54	234,64	Apports - dépenses	524		672,26
Reste en CCP	354,65	1291,81				
	%frais administratifs : assurances, banque		5,40% des dépenses			

Budget 2019**Prévisionnel voté en décembre 2018 - Réel au 31/10/2019 - Prévisionnel au 31/12/2019**

Apports	31/12	31/10	31/12	Dépenses et aides	31/12	31/10	31/12
Total cotisations versées en 2019	200,00	145	145	Assurance	110	109,74	133
Total dons (donateurs)	4800	5099	5700	Frais banque et administratifs	132	127,2	154
Total apports membres	5000	5244	5845	Total frais fonctionnement	142	236,94	287
caisse fin de période	100	218,32	100	Bus	600	673,6	815
CCP fin de période	300	352,82	300	Covoiturage	800	86	104
				Train achat par patient	800	847,55	1025
				Train billet Grenoble par FJ		440,4	533
CCP Début de période	1291,81	1291,81	1291,81	Total trajets	2200	2047,55	2477
Caisse début de période	229,64	229,64	229,64	Médicaments	50	150,75	182
				Aliments	300	587,40	711
				Passeports et timbres fiscaux	1600	575	696
				Divers	700	1311,67	1587
				Total prêts	300	1285	1554
Total apports	5400	6194,31	6966	Total sorties au 31/12	5292	6194,31	7493

(Estimation d'apports pour la fin de l'année : on ne prévoit que les virements garantis approximativement.)

¹ Achat carnets à souche pour reçus des dons à signer par patients qui n'était pas prévu.² Inscription activité couture, achat tissu, recommandés postaux, cartes tél., frais rapatriement document au pays, frais de crèche, etc.

Remarques :

- Comme les années précédentes, **beaucoup d'aides sont fournies sans demande des patients**, soient qu'ils n'aient pas connaissance de notre association, soient qu'ils ne fassent (n'osent pas) de demande. Une partie importante des aides sont régulières (transports pour consultations...) et parfois demandées quand le trésorier a oublié de s'en occuper. De rares patients, en grosse difficulté, angoissés par les famille et enfants au pays, connaissant la possibilité d'aides font des demandes pressantes, dans une urgence souffrante, situation délicate puisqu'il n'est pas « prévu » d'aider les familles au pays, cause évidente d'un « stress » parfois considérable : pour obtenir une aide, ils sont prêt à troquer tout ce qui est possible, au risque de leur santé.
- Les bénéficiaires expriment leur reconnaissance, espèrent rendre un jour. Il est intéressant de faire des prêts mais en pratique, rembourser est difficile, même (et surtout ?) sortant de précarité après des années, avec les charges importantes pour démarrer (caution d'appartements, papiers, démarches, aménagement à partir de rien sans soutien familial ou amical, etc.). Néanmoins, les retours arrivent, des personnes ayant eu des dons sans contrepartie prévue font le forcing pour rendre quelque chose : **bien que la règle soit qu'un donateur ne puisse être bénéficiaire, j'ai accepté d'un bénéficiaire un retour, acte important pour lui, bien qu'il n'ait pas emprunté.** (Sans parler de cadeaux alimentaires par exemple adressés au trésorier, qui ne peut les conserver pour raison de péremption). 1285 euros de prêts correspondent à 1560 euros prêtés moins 275 euros rendus en 2019 ; lorsque la CAF aura débloqué le dossier de la patiente évoquée, il devrait y avoir retour rapide de 400 euros.
- Il y a eu un **apport financier important fin 2018** suite à l'AG, avec des dons ponctuels imprévus, qui a permis une marge « confortable » en 2019 jusqu'à aujourd'hui, permettant une souplesse très aidante ! En cette fin d'année, la marge est réduite, d'autant plus que des aides sont promises pour des frais de passeport (participation) dont des renouvellement de passeports antérieurement déjà aidés (validité de 5 ans pour des passeports de RDC), mais la période sans papiers peut-être... très longue.
- On remarque avec intérêt, l'équivalence au centime près des apports (solde bancaire et de la caisse en début d'année moins les soldes à la date du bilan actuel, plus les rentrées de dons et cotisation) et des sorties totales (dépenses totales et prêts). Cette coïncidence étonnante n'a pas d'explication pour l'instant.
- Les dépenses diverses se répartissent comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Détail des dépenses « diverses » avec commentaires du fichier Excel (extrait en PJ joint au Rapport moral)

participation à cantine pour sa fille	20,00 €	
AIDE CANTINE	46,60 €	
6X3 euros pour couture	18,00 €	
transports aide aux enfants	30,00 €	
aide vêtements froid	10,00 €	
FRAIS COURS FRANCAIS 2EME SEMESTRE 2018-19	300,00 €	
5 euros lycamobil	5,00 €	
ATELIER COUTURE 8*3EUROS 24EUROS	24,00 €	
18X6 ateliers coutures + 6 euros pour Recommandé AR Protection contre l'éloignement	24,00 €	
photos pour carte oura 2019	5,00 €	
formation CASSES	368,00 €	
classe découverte pour sa fille P.	40,00 €	
15 euros tissu, 4 euros : réserver ateliers deux mois (tarif personne en précarité maison de quartier, la maison réalise au vu de notre aide SPPNI la situation de madame qui n'avait jamais osé le signaler...	19,00 €	
cantine et augmentation huissier	34,00 €	

Soutien aux Patients en Précarité Nord-Isère - SPPNI

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 - Répertoire National des Associations (RNA) N° W382005517. Siège social : CABINET DOCTEUR JOURNET 1^{ER} ETAGE, 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE

facture EDF de son hébergeur lui permettant d'être hébergé (SDF, 115 saturé)	20,00 €	
téléphone basique en remplacement du tel qui ne marche plus: pour RDV, pour contacts famille au pays.	27,00 €	
pour hébergement : contribution EDF, facture loyer de l'hébergeur... NB: a été agressé deux fois en dormant dans la rue...	30,00 €	
Centre aéré pour sa fille perpethée pour l'été, 29 journées : important d'aider aux temps de séparation dans cette relation de "partage traumatique"	110,20 €	
4 EUROS INSCRIPTION 2 MOIS ATELIER COUTURE IDA + 16 EUROS TISSUS MARCHÉ	20,00 €	
	60,00 €	
vêtements enfants rentrée prévision	20,00 €	
acompte cantine: elle a elle-même des RDV médicaux (hernie, etc), difficultés pour récupérer les enfants donc. Demande en cours pour aide cantine	30,00 €	
crédit tél patient suicidaire n'ayant pas moyen de contacter l'hôpital, médecin, etc.	10,00 €	
cantine arriéré	10,87 €	
cinema villefontaine durant vacances : situation d'extrême tension pour une patiente hébergée avec sa famille (quatre dans une chambre chez une accueillante bénévole). Possibilité de "bol d'air" à la toussaint : partager temps en famille à l'extérieur du logement...	30,00 €	

Budget prévisionnel pour 2020

On prévoit une répartition à peu près équivalente avec des besoins de passeports plus importants.

On espère des dons à proportion équivalente et une ouverture à d'autres adhérents, dans un contexte néanmoins difficile pour les associations...

On suppose comme l'an dernier des dons ponctuels de fin d'année 2019, permettant d'augmenter la caisse et le CCP en début de période (800 CCP et 200 caisse) et l'équivalent actuel des dons réguliers.

Apports pour 2020	2020	Dépenses et aides	2020
Total cotisations pour 2020	200	Assurance	133
Total dons (donateurs)	600	Frais banque et administratifs ³	167
Total apports membres	6200	Total frais fonctionnement	300
		Bus	850
		Covoiturage	100
		Train achat par patient	950
		Train billet Grenoble par FJ	600
CCP Début de période	800	Total trajets	2500
Caisse début de période	200	Médicaments	200
		Aliments	700
		Passeports et timbres fiscaux	1000
caisse fin de période	100	Divers	1300
CCP fin de période	300	Total prêts	1000
Total apports	7000	Total sorties au 31/12	7000

Merci pour votre attention pour cette lecture fastidieuse mais qui se rapporte à des situations de vie très concrètes, et merci pour toutes vos réflexions sur ce document et le fonctionnement de l'association.

Fait à Lyon le 31 octobre 2019

François Journet, trésorier de la SPPNI

³ En plus des frais de banque : forfait papeterie.

1) Approbation du budget pour 2019 et prévision pour 2020

Vote du budget 2019 :

Vote du budget prévisionnel pour 2020 :

2) Fixation du montant des cotisations pour 2018 : 5 ou 10 ?

Vote :

3) Discussions sur le fonctionnement de l'association, améliorations et/ou modifications envisagées : modalités des aides, informations, échanges avec partenaires (quels projets ?), participation des membres, aide à l'hébergement, à des transports, etc...

4) Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration : les mêmes ?

Vote :

5) Renouvellement des mandats des membres du bureau et autres candidatures.

Vote :

6) Questions diverses.

- Contrôle de la trésorerie : un trésorier adjoint ?
- Gestion de la communication ? Contacts avec autres interlocuteurs, locaux
- autres